

## LES CHIFFRES DE LA SEMAINE



### 4 180 milliards d'euros

La perte de  
capitalisation boursière  
de l'indice MSCI ACWI  
(All Country World), ce  
3 avril 2025

### 700 milliards de dollars

Le montant  
supplémentaire des  
droits de douane  
instaurés par les États-  
Unis

### 1%

La baisse probable du PIB  
mondial provoquée par  
une guerre commerciale

## L'ÉDITO D'ARNAUD

par Arnaud BENOIST-VIDAL, Gérant d'actifs



### Le jour de la démondialisation

C'était l'événement le plus redouté de l'année. Celui-ci a été finalement le plus redoutable depuis mars 2020 pour les marchés actions. Les investisseurs tremblaient avant le fameux « jour de la libération », tant voulu par Donald Trump en ce 2 avril 2025 avec l'annonce de nouveaux droits de douane. Ils ont été plus que sonnés par la longue liste des nations concernées et les nouveaux taux vertigineux appliqués sur certains pays par la nouvelle administration américaine, dès le 5 avril. Ce choc tarifaire, inédit depuis le début du 20ème siècle, rebat actuellement les cartes du commerce mondial et laisse perplexes les économistes. Devant une nouvelle ère inconnue dans l'histoire de la finance moderne, les professionnels vendent massivement leurs actions pour réduire le risque dans leur portefeuille. Le bilan est lourd : plus de 4 180 milliards d'euros de capitalisation boursière évaporée en cette séance tristement mémorable du 3 avril, soit une perte inédite depuis la pandémie de 2020.

**Quel sera l'impact réel sur la croissance et l'inflation, aussi bien pour les États-Unis que pour le reste du monde ? Sommes-nous à l'aube d'un fort mouvement de relocalisation des acteurs de production ou s'agit-il d'un bras de fer voué à ne pas durer ? Quelle sera l'importance des révisions bénéficiaires des entreprises ?**

Tout d'abord, Washington a frappé fort. Les droits de douane sur toutes les importations américaines feraient un bond de 22 % tous pays confondus, passant de 2 % à environ 24 %, soit du jamais vu depuis la loi Hawley-Smoot de 1930. Le montant total des nouvelles taxes est estimé à plus de 700 milliards de dollars la première année. Un tel choc affole les économistes et les analystes, contraints de reprendre leurs calculs et d'ajuster leurs modèles. Les premières conclusions tombent et tout le monde est perdant. Le FMI s'alarme d'un risque important pour la croissance mondiale et est en train de réviser à la baisse ses prévisions, qui seront communiquées prochainement. Selon des rapports antérieurs et dans un scénario de riposte généralisée, une hausse globale de 20 % des tarifs sur les échanges mondiaux pourrait impacter le PIB des États-Unis de plus de 2 %, et celui de la zone euro de plus de 1 %. Au niveau de l'inflation, le constat est également négatif, avec un surcroît d'inflation de 0,50 % à 1 % pour les États-Unis. Les pays exportateurs subissant ces taxes seraient contraints de brader ailleurs leurs produits invendus, ce qui réduit le risque d'une forte hausse des prix.

Bien que toute entreprise américaine du même secteur subisse le même taux, les conséquences seront bien

différentes pour chacune d'entre elles. Tout dépendra en réalité de son niveau de marge brute et de sa faculté à augmenter ses prix. Factuellement, il vaut mieux investir sur des sociétés à forte marge brute (de 75 à 80 %), car une augmentation raisonnable des prix de vente à ses clients de 4 à 5 % sera suffisante pour faire passer la totalité du surcoût au consommateur. À l'inverse, dans l'automobile, où les marges brutes sont à peine de 20 %, le coût des intrants représente 80 % du prix de vente. De facto, une augmentation de 25 % (soit les droits de douane instaurés sur les biens en provenance du Mexique) sur les coûts de production représente un surcoût de 20 % sur la base du prix de vente (80 multiplié par 25 %). Il faudra donc augmenter le prix de vente par ce pourcentage pour maintenir les marges. Ce chiffre étant trop élevé pour le client, la conséquence immédiate devrait être un effondrement des volumes.

Les entreprises ont donc des plans de réadaptation, initialement instaurés dans la période de pénurie après la pandémie de 2020, pour faire face aux ruptures dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Vous l'aurez compris, la période de résultats s'annonce cruciale pour bien orienter les investisseurs actuellement déboussolés. La conséquence directe à plus long terme est une relocalisation vers les États-Unis et plus généralement du site de production à son point de vente, pour échapper aux tarifs douaniers. Ce phénomène devrait contribuer à un fort mouvement de démondialisation. Le 2 avril 2025 serait une rupture avec le passé.

Toutes ces conséquences négatives ne tiennent pas compte des baisses d'impôts à venir du programme de Donald Trump. Celles-ci sont évaluées à plusieurs milliards de dollars (milliers de milliards). Les Américains les plus riches sont censés en profiter, tandis que les plus pauvres devraient subir les conséquences d'un regain de l'inflation. Les inégalités devraient donc se creuser davantage outre-Atlantique. En attendant une volte-face sur sa politique tarifaire, qui n'est pas exclue dans le communiqué officiel de la Maison-Blanche du 2 avril, Donald Trump a perdu la confiance des marchés. La perte de richesse depuis le 2 avril pourrait provoquer une récession. Le jeu est effectivement dangereux.

En attendant les mesures de rétorsion des différents États, il vaut mieux rester à l'écart et garder ses liquidités, à l'exception des quelques entreprises à forte marge, non visées par des tarifs douaniers, dont le cours de bourse subit les affres des marchés. C'est une incohérence qui sera corrigée tôt ou tard par les investisseurs. À nous de les trouver !

## VOTRE CONTACT



**Axelle RIESI**

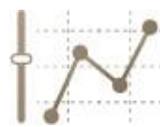
Responsable  
des relations partenaires

✉ [ariesi@financierehelarc.com](mailto:ariesi@financierehelarc.com)

☎ 06 58 11 84 85

**Financière de l'Arc** est une société de gestion **entrepreneuriale**, majoritairement détenue par ses dirigeants fondateurs. Les **compétences pluridisciplinaires** de notre équipe permettent de bâtir des solutions d'investissement adaptées pour une clientèle de professionnels et de particuliers.

## NOS SOLUTIONS



### GESTION COLLECTIVE

DES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES

Une gamme de fonds complémentaires pour répondre aux principaux besoins de nos investisseurs : Obligations internationales, actions de l'Union européenne, fonds diversifiés,...



### GESTION PILOTÉE

UNE VRAIE MULTIGESTION INDÉPENDANTE

Gagnez en réactivité pour la gestion de vos contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et exploitez au mieux l'univers d'investissement disponible : nous agissons pour vous.



### GESTION DÉDIÉE

DU SUR-MESURE POUR VOTRE INVESTISSEMENT

Une approche haut de gamme grâce à une large palette de supports d'investissement disponibles. La stratégie est définie et évolue précisément en fonction de vos besoins.

 [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com)

 04 42 53 88 90

 [Suivez-nous sur LinkedIn](#)

#### Avertissement

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de la Financière de l'Arc. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par la Financière de l'Arc à partir de sources qu'elle estime fiables. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La Financière de l'Arc ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.